

Argumentaire colloque régional ANPF Ile de France 21 mars 2019 :
18 ans ! Bon anniversaire et... au revoir ?
La sortie du dispositif de placement familial à la majorité : enjeux et
problématiques

Argumentaire :

Dans un contexte général de réduction des dépenses publiques, certains Conseils Départementaux prennent des dispositions limitant le nombre et la durée des Contrats de Jeunes Majeurs. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des différents départements de notre Région réorganisent leurs modalités d'évaluation des demandes et modifient pour certains leurs politiques d'attribution. Ainsi, dans certains départements, la durée de ces contrats est limitée à une courte durée, permettant tout juste au jeune demandeur de finir son année scolaire sans possibilité d'une projection à plus long terme.

Cette réalité, associée aux problématiques déjà existantes concernant la fin de prise en charge des enfants placés, nous oblige à repenser nos pratiques autour de l'accompagnement des adolescents dans nos services d'accueil familial.

L'adolescence se caractérise par un processus de transformation physique et psychique dont il est plus aisé d'en délimiter le commencement que la fin. Si nous définissons la fin de l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte comme une capacité psychique et cognitive à pouvoir assumer ses choix et à être autonome sur les plans affectif, social et financier, bien peu de jeunes répondent à cette définition à la date anniversaire de leurs 18 ans. Et d'ailleurs la société actuelle n'a pas cette attente vis à vis d'eux (de plus en plus de jeunes partent plus tard de chez leurs parents, le temps d'études pour accéder à de nombreux métiers s'allonge...).

Pour autant, paradoxalement, c'est une injonction faite aux jeunes issus d'un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance, et une commande pressée aux professionnels qui les accompagnent jusqu'à leur majorité.

Comment nos services composent-ils avec cette commande ?

Comment les jeunes font-ils face à cette injonction ?

Quels sont les mouvements psychiques à l'œuvre, tant du côté des jeunes que de celui des professionnels ?

Comment s'expriment les turbulences et réaménagements de l'adolescence lorsqu'on les vit en famille d'accueil ?

Comment une institution peut-elle garantir un accompagnement sécurisé, et en même temps, proposer un espace d'expérimentation propre à préparer à l'autonomie ?

Comment border les nécessaires prises de risques ?

Quels sont les dispositifs d'accompagnement expérimentés dans nos services ?

Que proposent les dispositifs de droit commun pour prendre le relai de l'accompagnement de ces jeunes majeurs ?

Afin d'ouvrir des pistes de réflexion, durant cette journée, nous nous proposons d'aborder quatre thématiques autour de l'accompagnement à la majorité :

1/Sur le plan clinique :

Il ne s'agira pas d'évoquer la problématique adolescente de façon générale, mais de centrer notre focale sur la façon dont nos jeunes accueillis vivent leur adolescence dans ce contexte particulier du placement familial. Comment l'accueil familial permet-il ou censure-t-il l'expression des manifestations adolescentes ? En quoi la réalité du Contrat Jeune Majeur avec ses exigences, ses leviers, ses limites, ses échéances permet-il ou limite-t-il le processus d'affirmation de soi en tant que sujet autonome ?

Comment soutenir la question du désir de devenir adulte quand le discours de l'adulte ne se réfère bien souvent qu'aux obligations que le jeune va devoir remplir ?

Quelle fonction les liens affectifs et amoureux occupent-ils pour soutenir la construction identitaire, et la capacité à créer du lien dans la société ?

Quelles sont les résistances à dépasser pour aider l'adolescent à penser son autonomie, et lui éviter ainsi les écueils de passages à l'acte délictueux, toxicomaniaque, ou d'enrôlement dans des mouvements sectaires, comme un moyen de court-circuiter cette pensée ?

Une intervention croisée de cliniciens du placement familial (Julien GAILLARD, psychologue, Gilles BARRABAND pédopsychiatre, Guillaume BERTHELIER, éducateur et thérapeute familial), étayée par des vignettes cliniques, tentera d'apporter des éclairages à ces questions.

2 / Sur le plan institutionnel :

L'adolescence s'associe à la question de l'expérimentation : c'est une période où le jeune expérimente la véracité du discours de l'adulte. Parfois, il s'en remet à l'Autre pour décider de son existence par des comportements ordaliques.

L'adolescent vient réinterroger par ses actes le savoir sociétal et ainsi intégrer définitivement la loi symbolique qui a la double fonction de lui faire accepter sa position d'être « un (sujet) parmi les autres » et ainsi de lui donner une place dans la société.

Accueillir un adolescent implique donc pour l'institution d'assumer un certain nombre de prises de risques.

Mais dans une société qui prône le risque zéro comment une institution accompagne-t-elle la prise de risque ou le droit à l'erreur du jeune et ainsi sa capacité d'autonomisation ?

Comment l'institution se donne-t-elle les moyens de « border » les risques qu'elle permet à l'adolescent de prendre ? Comment se partagent les responsabilités ? Comment assumer une position institutionnelle qui engage à la fois la responsabilité hiérarchique et celle de l'assistant familial, en tant que suppléant parental dans toute sa dimension symbolique ? Comment définir des délégations ? Quelles sont les passages symboliques à proposer aux jeunes afin qu'ils portent un regard objectif sur leur propre évolution ? En quoi le projet institutionnel a-t-il valeur de garantie en cas de litige ?

Christophe DAADOUCHE, Docteur en droit et intervenant en centre de formation de travail social) interviendra sur cette thématique, en articulation avec des questions de terrain.

3) Du point de vue des pratiques :

La période de l'adolescence met en exergue de nouvelles problématiques au sein de la famille d'accueil. L'assistant familial, comme l'équipe qui l'accompagne ne sont pas toujours bien préparés à ces nouvelles manifestations plus orientées vers l'agir (opposition physique, non respect du cadre, fugues, transgressions...).

Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place par les équipes de placement familial, ou bien par d'autres partenaires institutionnels pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge ? (Groupe de parole, temps éducatifs de groupe, projet de vie en appartement relai...)

Quels sont nos outils d'évaluation quant à la capacité d'un jeune à être autonome ?

Le raccourcissement de la durée des Contrats de Jeunes Majeurs a-t-il modifié les pratiques d'accompagnement des adolescents accueillis ?

Sous la forme d'une Table Ronde, des professionnels de l'accueil familial viendront présenter des pratiques, des outils et des expériences spécifiques à la prise en charge des adolescents.

4) Le travail avec les partenaires :

Préparer un jeune à quitter le dispositif de protection de l'enfance est un processus dont les étapes s'apprécient et se jalonnent de façon individuelle. Pour certains cela passera par un départ de l'accueil familial avant la majorité ; pour d'autres au contraire il sera préférable de soutenir le maintien en famille d'accueil le plus longtemps possible. Dans tous les cas, accompagner le jeune à préparer son départ suppose de connaître et d'établir des liens avec les institutions extérieures et les dispositifs de droit commun existants.

Quelles sont les structures existantes ?

Quelles sont les démarches impératives à accomplir pour pouvoir y prétendre ?

Quelles sont les initiatives départementales créées pour ce public ?

Les associations ?...

L'intervention prendra la forme d'une Table Ronde réunissant un certain nombre de représentants de structures de suite, de dispositifs de droit commun, et d'associations d'usagers.

Fil Rouge :

Cette journée sera animée par Michel PRUNIERES, Directeur d'un service d'accueil familial en Essonne, et administrateur de l'ANPF délégué à la Région Ile de France.